

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

AGÉMA

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Le mercredi 10 avril 2019 à 12h45

À la salle PK-1320 du pavillon Président Kennedy de l'UQAM

ORDRE DU JOUR

1. *Points statutaires*

1.1. *Vérification du quorum*

1.2. *Élection du présidium*

1.3. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

2. *Élection du comité exécutif de l'AGÉMA (année 2019-2020)*

3. *États financiers de l'AGÉMA*

4. *Modification de la charte*

5. *Varia*

6. *Fermeture de l'assemblée générale*

1. Points statutaires

1.1. Vérification du quorum

Le quorum minimal de 20 personnes est respecté, il y a environ 28 personnes présentes. Mathieu Hoziel propose l'ouverture de l'assemblée et Jade Battani seconde.

1.2. Élection du présidium

Étienne Bacon propose Caroline Seyer au secrétariat et Manuel Grenier à l'animation de l'assemblée. Mathieu Beaudoin seconde. Le présidium est élu.

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et adopté à l'unanimité.

2. Élection du comité exécutif de l'AGÉMA (année 2019-2020)

2.1. Président

Mathieu Hoziel se présente. Mathieu est élu à l'unanimité.

2.2. Vice-Président/Secrétaire

Jade Battani se présente. Jade est élue à l'unanimité.

2.3. Vice-Président Mathématique

Anthony Patry se présente. Anthony est élu à l'unanimité.

2.4. Trésorier

Christophe Philibert se présente. Christophe est élu à l'unanimité.

2.5. Délégué aux affaires internes (poste sénior)

Mathieu Beaudoin se présente. Mathieu est élu à l'unanimité.

2.6. Délégué aux affaires externes

Emilia Levitcharsky se présente. Emilia est élue à l'unanimité.

2.7. Délégué aux affaires académiques (poste sénior)

Rachel Morasse se présente. Rachel est élue à l'unanimité.

2.8. Délégué à la vie étudiante (poste sénior)

Élodie Doucet se présente. Élodie est élue à l'unanimité.

3. États financiers de l'AGÉMA

Le budget proposé par Christophe est adopté à l'unanimité.

4. Modification de la Charte

Proposition :

7.7 Répartition des frais administratifs

Le vice-président mathématique dispose de l'entièreté des cotisations étudiantes provenant des étudiants inscrit dans un programme de mathématique ou de statistique. Toutefois les frais administratifs (par exemple : frais d'assurances, site web) doivent être partagés selon le prorata d'étudiants inscrit dans un programme de mathématique ou de statistique sur tous les membres de l'AGEMA au cours d'un exercice financier. On obtient donc la formule suivante :

$$\frac{MS_{Automne} + MS_{Hiver}}{\text{Cotisation totales perçues par l'AGEMA}}$$

où MS_x représente les cotisations étudiantes des étudiants inscrit dans un programme de mathématique ou de statistique au cours de la session x et les cotisations totales perçues par l'AGEMA représente les cotisations totales perçues au cours de l'exercice financier correspondant. Le calcul est fait à la session d'hiver lorsque le nombre d'étudiant inscrit au cours des trois sessions est déterminé.

La répartition des frais administratifs peut être modifié si le trésorier et le vice-président mathématique forment une proposition et qu'une majorité du comité exécutif appui celle-ci.

La proposition de modification de charte est adoptée à l'unanimité.

5. Varia

Proposition : Mathieu Beaudoin propose que l'AGEMA se dote d'un mandat antigreve permanent. Les grèves d'un jour ou moins seraient exclues. Le mandat pourrait être

suspendu ou révoqué moyennant une pétition signée par au moins 10% des membres, suivie d'un vote majoritaire en Assemblée générale.

Proposition d'amendement : Baisser à 5%, avec minimum de 25 personnes.

La proposition d'amendement a été adoptée avec plus de 2/3.

La proposition a été adoptée avec plus de 2/3.

6. Fermeture de l'assemblée générale

Raphael propose la fermeture de l'assemblée et Mathieu Hoziel appuie. L'assemblée est levée.